

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 7 février 2008

Objet : Synthèse du Comité syndical du SYTRAL

Séance du 7 février 2008 à 14h30

Schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports :

Le SYTRAL s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de mise en accessibilité de son réseau et a déjà réalisé de nombreux investissements dans ce domaine : accessibilité exemplaire de la ligne D, implantation d'ascenseurs dans les stations de métro, acquisition systématique de bus et trolleybus accessibles, mise en place d'annonces sonores ou et de bandeaux défilants dans les rames de tramway et les bus notamment.

La loi du 11 février 2005 « sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » vise à refonder la politique du handicap en France et fixe notamment un délai de 10 ans aux autorités organisatrices de transports pour mettre en accessibilité les réseaux. Il leur est fait obligation d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité, sans pour autant que l'Etat apporte les moyens financiers correspondants.

Il s'agit pour le SYTRAL d'une opportunité pour poursuivre et enrichir sa politique d'accessibilité, notamment par une concertation renforcée et la mise en place d'une méthode d'évaluation.

T4 Phase 2 entre Jet d'eau Mendès France et Charpenne avec un prolongement à IUT- Feyssine en heures de pointe en remplacement des renforts actuels de T1 – Bilan de la concertation préalable

Dans le contexte du projet, la phase de concertation a pour ambition de présenter le projet, situer T4 dans son environnement et permettre à tous les acteurs concernés d'exprimer leurs attentes et leurs questions afin de les intégrer à la réflexion globale.

Au regard des premiers résultats, le Sytral s'engage à poursuivre les études mais aussi la concertation sur la position des stations, l'interconnexion du réseau tramway, le terminus de Charpenne, les cheminements piétons et vélos, la restructuration du réseau des bus et le réaménagement des carrefours.



REBUS- Amélioration des conditions de circulations des bus en rive droite du Val-de-Saône- ligne 43- Approbation de l'avant-projet

Le programme « REBUS » (« Régularité des lignes de Bus ») a été décliné en actions dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) qui a été adoptée par le Comité Syndical du SYTRAL en juin 2005.

Le SYTRAL a en charge la mise en œuvre d'actions relatives à l'amélioration de la circulation et de la régularité des principales lignes de bus, inscrites au premier axe du PDU : « une agglomération où tous les moyens de déplacement ont leur place ».

L'amélioration des conditions de circulation des bus dans le Val de Saône fait partie des secteurs prioritaires où des aménagements permettraient d'accroître la régularité du service et l'attractivité des transports en commun.

Le secteur étudié se situe entre le pont de Neuville sur Saône et Lyon Vaise (carrefour entre la rue Joannès Carret et le quai Sédaillan).

L'itinéraire est emprunté en totalité par la ligne 43 et partiellement par la ligne 31.

Les aménagements étudiés dans le cadre de l'avant-projet sont les suivants :

- Création de couloirs bus intégrant les vélos dimensionnés à 4.5 m dans le sens nord-sud
- Aménagements de carrefours à feux avec système de détection des bus en approche
- Création de couloirs d'approche des bus aux carrefours, dans les deux sens de circulation
- Aménagements des carrefours au droit des ponts

L'enveloppe budgétaire affectée à l'opération s'élève à 3 millions d'euros HT. Planning prévisionnel : début des travaux en novembre 2008 et mise en service en septembre 2009.

Plan de déplacements d'entreprise – Approbation d'une convention avec la société JUMP France et approbation d'une convention avec l'association Maxi Aide

Plan de déplacements d'administration – Renouvellement des conventions passées avec les Directions départementale et régionale du Rhône

Journée de l'accessibilité – Approbation d'un partenariat avec l'association Jaccede.com.

Jaccede.com est une association qui a pour but d'améliorer le quotidien des personnes à mobilité réduite en militant pour une meilleure accessibilité des lieux publics, commerces, transports, etc. Elle a organisé le 2 février 2008 la Journée de l'accessibilité à Lyon. Cette journée a eu pour objet le recensement puis la mise en ligne des lieux accessibles de la ville : équipements publics, de loisirs, commerces, transports notamment.

Engagé depuis longtemps dans une démarche d'accessibilité de son réseau (planchers bas, ascenseurs, informations sonores, repères podotactiles) et au moment de la mise en place d'un schéma directeur pour l'accessibilité, il est apparu opportun de s'associer à une journée et une structure qui ont pour objet la promotion et l'information sur l'accessibilité.